ÉCHANGER DU FONCIER AVEC SES VOISINS : QUE DES BÉNÉFICES !

La dispersion des parcelles de votre exploitation consomme un temps et un budget précieux dans les déplacements entre les différents îlots. Les études considèrent que pour une parcelle distante de 10 km, le coût des travaux (carburant, charges de mécanisation : taille, puissance, capacité des attelages) et le temps qui lui est consacré sont multipliés par 3.

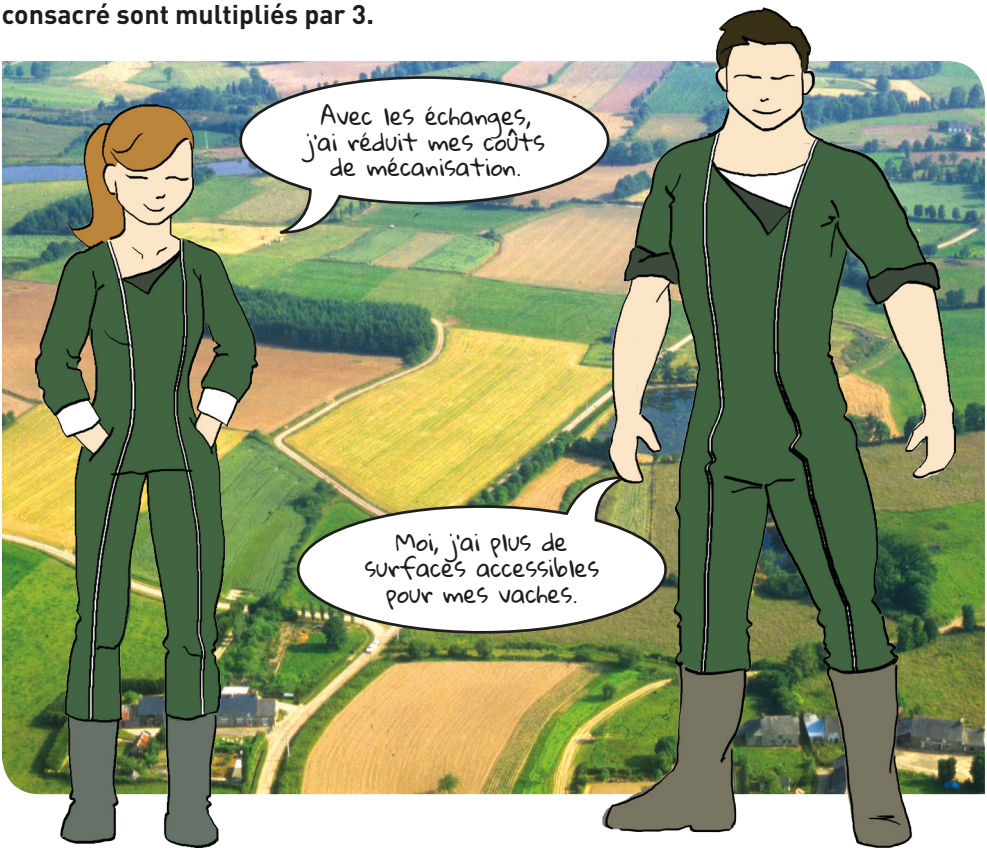

Le rapprochement et le regroupement des parcelles offrent à chaque exploitation des marges de progrès :

- ✓ diminution des coûts de production et du temps de travail,
- ✓ possibilité de pratiquer des rotations plus longues, améliorant la fertilité des sols,
- ✓ surveillance des cultures plus efficace, adaptation des interventions à bon escient,
- ✓ meilleure répartition des fertilisants organiques,
- ✓ accès au pâturage facilité pour le troupeau,

✓ diminution du coût fourrager et choix de rations plus variés,
✓ surveillance des animaux facilitée et temps d'astreinte diminué,
✓ limitation des risques non négligeables d'accident, de la dégradation de la voirie, des nuisances sonores.

LES TECHNICIENS SPÉCIALISÉS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, PARTENAIRE DE BAIE 2027, ACCOMPAGNENT LES EXPLOITANTS DANS LEURS ÉCHANGES PARCELLAIRES, QU'ILS S'EFFECTUENT EN PROPRIÉTÉ OU EN JOUISSANCE.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

Valérie Danielou, *conseillère foncier* **: 02 96 79 22 03**